



Fiche Education Nationale  
 Date de la rédaction de la fiche : 29 Novembre 2009  
 Nom du rédacteur : Danièle Langloys

LA PLACE DES ENFANTS AUTISTES DANS L'EDUCATION NATIONALE	
UNE SCOLARISATION DIFFICILE ET PRECAIRE, DES PARENTS AMERS QUI FONT ENCORE LE PLUS SOUVENT TOUT LE TRAVAIL EDUCATIF EUX-MEMES, DES ENFANTS SANS AVENIR PROFESSIONNEL	
Le problème du diagnostic	<p>Beaucoup d'enfants autistes ne sont pas diagnostiqués ; nous attendons de l'Education Nationale qu'elle pose ce problème à la Haute Autorité de Santé et aux Centres de Ressources Autisme. Avoir un diagnostic, c'est pour l'enfant scolarisé pouvoir entrer dans le champ du handicap, et obtenir l'aide nécessaire : accessibilité et compensation prévues par la loi de 2005.</p> <p>Plus généralement, on retrouve la même obsession du soin à l'Education Nationale qu'en MDPH. Mais un enfant autiste ne se soigne pas, il se rééduque et c'est le rôle des SESSAD, pas des psychiatres. Outre que c'est un droit, la scolarisation a un effet très bénéfique sur l'enfant autiste. Nous demandons qu'on ouvre massivement des SESSAD avec du personnel formé à l'accompagnement cognitif et comportemental de l'enfant autiste, pour un nombre d'heures significatif : au moins 8-10h par semaine. Ce n'est pas aux parents à relayer l'école et à faire tout le travail éducatif.</p> <p>Nous demandons que l'Education Nationale fasse de la scolarisation des enfants autistes une priorité car ils sont les moins scolarisés de tous les enfants handicapés, et souvent ils ne le sont que partiellement et seulement en présence de l'AVS, que les écoles, les professionnels et les parents soient sensibilisés à l'accueil des enfants autistes, car le rejet est encore trop souvent la norme, que les écoles soient ouvertes le plus possible aux professionnels formés aux stratégies éducatives qui peuvent soutenir les enfants dans leur scolarité.</p>
La formation des personnels	<p>Le guide Handiscol autisme promis pour la rentrée 2008, est enfin sorti.</p> <p>La formation des enseignants repose sur le volontariat et le nombre de places dans les modules dédiés est dérisoire. Nous demandons que la formation de tous les enseignants intègre une sensibilisation au handicap autistique.</p> <p>Les AVS ne sont pas formés à l'autisme de manière spécifique. Le partenariat signé en 2007 avec les associations n'est pas utilisé partout et de manière significative. Nous demandons que les compétences associatives soient mobilisées partout où c'est possible pour assurer cette formation.</p>
La fonction des AVS avec des enfants autistes	<p>Il n'existe pas de référentiel national. Sur le terrain, les AVS ont trop souvent comme consignes de ne pas entrer en relation avec les parents ; or la cohérence de l'accompagnement pour l'enfant autiste est aussi importante que sa continuité. Il faut laisser aux enfants la même AVS plusieurs années si possible.</p> <p>Nous demandons que des consignes précises soient données en ce sens.</p> <p>Nous demandons aussi l'accélération de la réflexion sur le plan métiers pour la professionnalisation de ces personnes qui accompagnent un handicap spécifique pour lequel des connaissances précises sont requises.</p>
Les CLIS et UPI	<p>La circulaire d'août 2009 n'a en rien clarifié le rôle et la mission des CLIS autisme. Sur le terrain, les IA disent qu'elles n'existent pas, parfois les ferment, et affirment que les enfants autistes peuvent aller dans toutes les CLIS et UPI. Il ya des enfants autistes en CLIS 4.</p> <p>Même si le rapport sur la politique du handicap d'avril 2009 affirmait qu'une AVSi pouvait avoir sa place en CLIS ou UPI, c'est impossible à obtenir en MDPH au motif qu'il y a déjà une AVSCo. Or, dans une CLIS non spécifique autisme, le personnel n'est pas formé à ce</p>

	<p>handicap et l'enfant est en difficulté.</p> <p>Nous demandons que des consignes claires soient données aux Rectorats, IA, et MDPH, pour rappeler cette possibilité particulièrement justifiée pour l'enfant autiste.</p> <p>Certains enseignants de CLIS autisme n'acceptent que des enfants déjà lecteurs, c'est-à-dire Asperger le plus souvent. Les enfants autistes peuvent avoir des retards de développement significatifs, mais de réelles possibilités d'apprentissages ; les CLIS doivent s'adapter à ces profils très nombreux.</p>
L'orientation	<p>Le milieu ordinaire reste l'exception pour l'enfant autiste. Même des enfants Asperger se retrouvent en IME, le plus souvent contre l'avis des familles. L'accueil, au mépris de la loi de 2005, est souvent très parcellaire et fréquemment lié à la présence obligatoire de l'AVS, alors qu'il est compliqué d'en avoir une et que le nombre d'heures d'AVS est fréquemment limité à 12.</p> <p>Nous demandons que le milieu ordinaire soit la règle le plus possible pour les 50% d'enfants autistes sans déficience intellectuelle ; cela suppose que soient créés les SESSAD nécessaires en grand nombre, avec un nombre d'heures d'aide significative : de 8h à 10h si nécessaire, SESSAD appuyés sur les stratégies éducatives efficaces, partout validées dans le monde occidental. Nous demandons que soient harmonisées sur le territoire les règles d'attribution des heures d'AVS et que soit reconnu le besoin d'un nombre d'heures très supérieur à 12 chaque fois que c'est nécessaire.</p> <p>Nous demandons que les MDPH aient des consignes de souplesse pour rendre plus faciles les passerelles entre l'école et l'éducation spécialisée et qu'elles accueillent avec plus de bienveillance les familles concernées.</p>
Les difficultés de comportement	<p>Faute de diagnostic correct, les difficultés comportementales des enfants autistes, dues à leurs troubles cognitifs et à un environnement pas adapté, sont trop souvent comprises comme des troubles des conduites (braver la loi et le règlement, ce qu'une personne autiste ne saurait faire car elle ne comprend pas la loi). Beaucoup d'enfants autistes se retrouvent en ITEP où ils sont en danger.</p> <p>Nous demandons que la circulaire de mai 2007 qui affirme que l'enfant autiste n'est pas à sa place en ITEP soit respectée, et que soient créés des SESSAD qui dispensent l'accompagnement comportemental nécessaire.</p> <p>Nous demandons aussi que soit donnée aux enseignants, aux AVS, aux MDPH une information correcte sur les difficultés comportementales des enfants autistes, en utilisant par exemple le référentiel de la province canadienne du Manitoba.</p>
L'aide aux familles	<p>Les familles concernées par la maladie d'Alzheimer vont avoir des formations gratuites ; les familles concernées par l'autisme n'ont rien.</p> <p>Nous demandons que l'Éducation Nationale en lien avec la CNSA finance les formations des parents et des professionnels aux difficultés cognitives des enfants autistes et les aide à se procurer les supports adaptés : supports visuels, pictogrammes, aménagement des cours, soutien à domicile. Des associations ont souvent commencé ce travail mais ne reçoivent aucune aide pour cela. Ce sont toujours les parents qui paient. Or, ce travail d'accompagnement scolaire est bien plus compliqué que celui que les parents conduisent pour un enfant ordinaire.</p>
L'aménagement des parcours	<p>Nous demandons que les parcours des enfants soient adaptés le plus possibles, qu'on ne leur oppose pas les limites d'âge ordinaires, qu'on valorise leurs compétences propres et qu'on pense à leur avenir professionnel ; l'IME ne répond pas tout seul à ces exigences.</p>